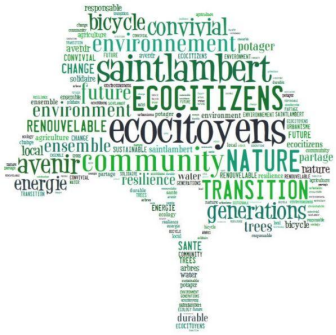

RÉSEAU ÉCOCITOYEN
de Saint-Lambert

Agir et sensibiliser à l'environnement

RECOMMANDATIONS POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

Janvier 2023

PRÉAMBULE

Au cours des dernières années, la Ville de Saint-Lambert s'est dotée d'un Plan de développement durable, d'un nouveau Plan d'urbanisme, ainsi que d'un Plan de mobilité durable qui l'ont propulsée sur une trajectoire ambitieuse d'assainissement et de protection de l'environnement. De plus, la Ville de Saint-Lambert s'est inscrite en 2011 comme membre du Partenariat dans la protection du climat, programme piloté par la Fédération canadienne des municipalités, permettant ainsi de bénéficier, sous conditions, de subventions importantes pour la réalisation d'actions visant à réduire l'empreinte carbone de la ville et de ses citoyens.

À la veille du dépôt d'un rapport sur les gaz à effet de serre commandé par la ville de Saint-Lambert, le Réseau écocitoyen de Saint-Lambert, par son Groupe d'action sur les changements climatiques, vise à aider la ville à réduire son empreinte carbone en proposant des recommandations fondées sur une analyse rigoureuse des actions réalisées avec succès par d'autres municipalités du Québec et jugées réalisables chez nous, tout en tenant compte des actions déjà implantées à Saint-Lambert. Celles considérées comme réalisables à court terme, avec un impact significatif, ont été identifiées en vert. Les présentes s'inscrivent dans l'esprit de partenariat que le Réseau maintient avec la ville depuis sa création en 2017.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1- RÉDUIRE L'UTILISATION D'ÉNERGIES FOSSILES PAR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT 4

2- FACILITER LA MOBILITÉ ACTIVE 5

3- ADOPTER L'APPROVISIONNEMENT ET LA CONSOMMATION ÉCORESPONSABLE 5

4- ACCROÎTRE LA VERDURE ET LA BIODIVERSITÉ 6

5- DÉMINÉRALISER POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES ET RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR 6

6- MIEUX GÉRER L'EAU POTABLE 7

ARTICULATION DES RECOMMANDATIONS

1- RÉDUIRE L'UTILISATION D'ÉNERGIES FOSSILES PAR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

1.1 Accélérer l'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux (prévue au Plan de développement durable) et se doter à court terme d'un plan de conversion des systèmes de chauffage des édifices municipaux existants vers des systèmes à énergie renouvelable en bénéficiant du programme OSE Hydro-Québec ***(Annexe 1)*** ou encore,

1.2 S'imposer les normes de construction «net zéro» pour les nouveaux bâtiments municipaux avec le soutien du Programme partenariat pour la protection du climat de la FCM.

Plusieurs villes ont bénéficié du soutien financier du Programme de partenariat pour la protection du climat pour la construction ou la réfection d'édifices municipaux. Nous pouvons citer ici en exemple :

- *La ville de Varennes: construction d'une nouvelle bibliothèque municipale (économie d'énergie de 100 000 $ par an)* ***(Annexe 2)****.*

- *La ville de Baie-Saint-Paul: Construction d'une centrale thermique à la biomasse alimentant la nouvelle infrastructure appelée la Maison mère (économie annuelle de 189 324 $) et l'aréna municipal (économie annuelle de 28 880 $)* ***(Annexe 3).***

1.3 Pour les nouveaux bâtiments à construire dans la ville: imposition d'un seuil de performance zéro émission pour toute nouvelle demande de permis de construction ou de rénovation majeure de moins de 2000 mètres carrés à compter de 2024 et à compter de 2025 pour les constructions de 2000 mètres carrés et plus (tel que l'a fait la Ville de Montréal) *(Annexe 4)*.

1.4 Pour les bâtiments existants: obligation de divulgation des émissions de GES pour les bâtiments de plus de 2000 mètres carrés et l'imposition graduelle de seuils de performance suite à une consultation publique (depuis 2021 à la Ville de Montréal) *(Annexe 5)*.

1.5 Imposer l'obligation de divulgation de tous les appareils de chauffage utilisant un combustible fossile (telle que prévue à la ville de Montréal dès 2023) *(Annexe 6)*.

1.6 En collaboration avec le Réseau écocitoyen de Saint-Lambert, favoriser la création d'un regroupement de commerçants et soutenir ce regroupement dans sa transition vers la carboneutralité (financement possible via le Fonds Ecoleader) ***(Annexe 7).***

1.7 Porter à 10 le nombre de nouvelles bornes publiques de recharge pour voitures électriques et en accélérer l'implantation sur 5 ans au lieu de 10 ans.

1.8 Implanter dès que possible la nouvelle réglementation visant à exiger des nouveaux immeubles de 4 logements et plus que 50% des cases aient une borne et, que pour les commerces, 2 bornes soient exigées pour 15 cases de stationnement.

2- FACILITER LA MOBILITÉ ACTIVE

2.1 Accroître substantiellement dès 2023 le nombre de supports à vélo, notamment sur l'avenue Victoria, près de la gare du CN ainsi qu'à la bibliothèque.

2.2 Réaliser un projet-pilote estival de «rue piétonne» sur l'avenue Victoria.

2.3 Créer un lien cyclable entre le boulevard Laurier et le boulevard Simard.

2.4 Faciliter la mobilité active en hiver par une nette amélioration de l'entretien des trottoirs.

3- ADOPTER L'APPROVISIONNEMENT ET LA CONSOMMATION ÉCORESPONSABLE

3.1 Dès 2023, revoir la liste des fournisseurs de services de la Ville en appliquant des critères d'écoconditionalité et de développement durable.

3.2 Voir à l'application des dispositions du plan de la CMM concernant l'interdiction de la vente et distribution des produits de plastique à usage unique, en concertation avec les villes de l'agglomération, et s'assurer que ces mesures touchent également les produits de plastique dits «dégradables».

3.3 Exiger que tous les organismes supportés ou reconnus par la Ville de Saint-Lambert soient tenus dès 2023 d'adopter et de respecter intégralement son excellent Guide des évènements écoresponsables

lors de la tenue de leurs événements et en faire une condition de financement à compter de 2024.

3.4 À l'instar de plusieurs villes, réaliser dès 2023 une campagne de promotion de l'achat local et responsable auprès des citoyens, en collaboration avec les commerçants, tel que prévu au Plan de développement durable de la Ville.

4- ACCROÎTRE LA VERDURE ET LA BIODIVERSITÉ

4.1 En collaboration avec les organismes communautaires, poursuivre les efforts en vue de la plantation de 10 000 arbres sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert, sur un horizon de 4 ans, de façon à regarnir sa canopée.

4.2 **Instaurer, à même les terrains gérés par la Ville de Saint-Lambert, des «zones d'intégration» où des espèces indigènes sont semées en place et lieu du gazon et sont laissées aux soins de la nature. Ceci permet d'accroître la biodiversité faunique et florale tout en réduisant les coûts d'entretien de ces espaces verts. De tels projets ont été réalisés avec des impacts rapides à Drummondville *(ANNEXE 8)* et Brossard.**

4.3 Réaliser en 2023 une étude de faisabilité sur l'instauration d'une serre urbaine sur les toits des édifices municipaux, notamment ceux des travaux publics (rue Fort) et du Centre de loisirs en collaboration avec le Centre d'écologie urbaine de l'UQAM.

4.4 Susciter des projets de serre urbaine auprès de commerçants et développeurs, notamment lors de l'aménagement du secteur Saint-Charles.

4.5 Faire la promotion des potagers de façade, maintenant qu'ils sont permis en vertu du nouveau Plan d'urbanisme de la ville de Saint-Lambert.

4.6 En collaboration avec le Réseau écocitoyen, compléter dès 2023 l'instauration des premières stations du Sentier de la biodiversité.

5- DÉMINÉRALISER POUR MIEUX GÉRER LES EAUX PLUVIALES ET RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

5.1 **Pour réduire le ruissellement des eaux de surface et les îlots de chaleur, procéder dès 2023, avec la collaboration du CRE de la Montérégie, à la déminéralisation de certains espaces en réalisant la conversion partielle d'espaces de stationnement municipaux ou publics (écoles, centres d'hébergement, résidences pour personnes âgées, etc…) en espaces verts.**

Ces conversions peuvent être faites grâce au programme «Sous les pavés» (Gouvernement du Québec et Centre d'écologie urbaine de Montréal). De tels projets ont déjà été réalisés par les villes de Québec, Victoriaville ***(ANNEXE 9)***, Boucherville, Brossard, Laval ***(ANNEXE 10)***, Granby, Boisbriand, Sherbrooke, Saint-Jean-sur-Richelieu et Baie-Saint-Paul.

Le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie a réalisé 3 projets de déminéralisation en 2020 dans des espaces publics (avec le soutien du programme «Sous les pavés»), mais aucun à Saint-Lambert.

5.2 Profiter des pouvoirs municipaux en matière d'écofiscalité et favoriser la réduction du ruissellement des eaux de surface et des îlots de chaleur en imposant une taxe sur les grandes surfaces imperméables tels les espaces de stationnement privés (au-delà d'un certain nombre d'espaces à déterminer) et commerciaux et utiliser les revenus ainsi générés pour subventionner la réalisation des diverses mesures liées au Plan de développement durable de Saint-Lambert.

6- MIEUX GÉRER L'EAU POTABLE

6.1 Compléter l'analyse des sources de surconsommation apparente d'eau par Saint-Lambert et prendre les actions appropriées. Notamment, compléter l'installation des 380 compteurs d'eau qui était enclenchée avant la pandémie, compteurs à être installés dans des maisons, multi-logements ou commerces pour échantillonnage représentatif de notre consommation.

LIENS DES DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE 1 : PROGRAMME OSE DE HYDRO-QUÉBEC

https://www.hydroquebec.com/affaires/programmes-outils/solutions-efficaces/analyse-energetique.html

ANNEXE 2 : BIBLIOTHÈQUE DE VARENNES

https://projetsverts.voirvert.ca/projets/bibliotheque-de-varennes

ANNEXE 3 : LA MAISON MÈRE DE BAIE SAINT-PAUL RECONVERTIE EST ALIMENTÉE À LA BIOMASSE

https://www.voirvert.ca/nouvelles/rubriques/un-couvent-reconverti-baie-saint-paul-dorenavant-alimente-la-biomasse

ANNEXE 4 : FEUILLE DE ROUTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL: VERS DES BÂTIMENTS MONTRÉALAIS ZÉRO ÉMISSION DÈS 2040

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=34382

ANNEXE 5 : LA VILLE DE MONTRÉAL DEVANCE DE 10 ANS SA CIBLE POUR DES BÂTIMENTS ZÉRO ÉMISSION

https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1880499/sommet-climat-montreal-annonce-chauffage-electricite-mazout-gaz-ges

ANNEXE 6 : ANNONCE DU RÈGLEMENT SUR LA DIVULGATION ET LA COTATION DES ÉMISSIONS DE GES

https://montreal.ca/articles/reglement-sur-la-divulgation-et-la-cotation-des-emissions-de-ges-20548

ANNEXE 7 : FOND ECOLEADER

https://www.fondsecoleader.ca/

ANNEXE 8 : SOLUTION DE RECHANGE AU GAZON DRUMMONVILLE FAIT LE TEST POUR SES CITOYENS

https://www.lapresse.ca/actualites/environnement/2022-09-12/planete-bleue-idees-vertes/drummondville-teste-des-solutions-de-rechange-au-gazon.php

ANNEXE 9 : LA RÉDUCTION DES ILOTS DE CHALEUR À LA VILLE DE VICTORIAVILLE

https://www.victoriaville.ca/nouvelle/202105/4107/victoriaville-sengage-dans-une-demarche-dadaptation-aux-changements-climatiques.aspx

ANNEXE 10 : LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR : PROJET MAJEUR DE DÉMINÉRALISATION ET DE VERDISSEMENT À LAVAL

https://aapq.org/lutte-aux-ilots-de-chaleur-projet-majeur-de-demineralisation-et-de-verdissement-a-laval/